



## **PROJET DE MOTION**

### **Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune**

Considérant:

- L'accélération de la perte de biodiversité sur notre territoire, en particulier celle de la petite faune (hérissons, écureuils, oiseaux, abeilles, etc.);
- L'urbanisation croissante de la commune et la destruction des niches écologiques;
- La méconnaissance de la population concernant les mesures de préservation des espèces végétales et animales endémiques.

Par x oui, x non et x abstention

**le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :**

- S'engager en faveur de la promotion de la Charte des jardins et favoriser les bonnes pratiques individuelles en matière de protection de la biodiversité;
- Assurer le suivi sur le long terme de la mise en oeuvre et du respect de la Charte par les particuliers et les soutenir dans cette démarche;
- Que la Charte soit appliquée aux espaces verts de la commune et que les services concernés adoptent les comportements adéquats dans ce domaine.

Pour le PDC : Véronique Özazman, Catherine Borstcher, Jean-Michel Meylan, Isabelle Willimann, Laurent Farinelli, Robert Chal, Philippe Rochetin et Vincent Gillet.

#### **Exposé des motifs:**

« Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte de la biodiversité concerne aussi nos régions, notamment parce que les coins de nature régressent sous la pression de l'urbanisation ou d'un usage plus dense du sol. De plus, les grandes propriétés ont tendances à se morceler ce qui provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies fleuries et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux »<sup>1</sup>. La Charte des jardins est un guide des bonnes pratiques à adopter pour préserver la petite faune. Les mesures concrètes concernent notamment la tonte des pelouses, les espèces végétales plantées dans les haies, le nettoyage du jardin (tas de feuille, bois, pierres, etc.), l'usage des pesticides, l'éclairage du jardin (pour préserver la vie nocturne) et les plantes exotiques envahissantes. La mise en oeuvre de cette charte n'est pas complexe et demande peu de ressources. Les communes d'Onex, Meyrin, Chêne-Bougerie et Vernier ont déjà adopté cette charte.

---

<sup>1</sup> Canton de Vaud – Unité de développement durable, promotion de la Charte des jardins, p.1